

Probleme construction qui paye?

Par haquette, le 25/07/2011 à 03:27

Bonjour,

Nous avons demander a l'entreprise qui construit notre maison de prévoir l'emplacement d'une cheminée. L'entreprise nous a dit qu'elle s'occupait de tout et que nous avons juste a faire poser la cheminée. Pendant la construction du toit je m'appercois qu'il n'y a de conduit de cheminée, j'appelle la societe pour savoir si il ne 'lon pas oubliee...le lendemain j'aprend qu'il fond que le chevetre et que nous avons 24 pour faire poser le conduit. Ce qui a ete fait. L'entreprise et au courant depuis le 8 fevrier date de finalisation du projet cheminée que celle si serais poser dans la maison. Le chantier de la maison a débuté le 4 avril 2011. Maintenant que le placot est poser, nous nous apercevons que le conduit de cheminer se trouve a 1m17 de la ou doit être poser la cheminer...il devais être a 45cm. Nous avons vu le cheministe qui nous a dit que sa poser un gros problème. Nous sommes aller voir le constructeur en lui demandant comment sa se fessait et apparemment une erreur de plan... du coup il doivent tout casser le faux plafond et pour rattraper changer le tubage. Le cheministe qui est venu faire sa visite nous a dit que sa aller nous couter plus cher que prévu. J'ai dit a la société qu'il payerons la facture et que c'était de leur faute. La dessinatrice en charge de tout nous a dit qu'elle nous avais fait les plan mais qu'elle n'y connaissait rien que la prochaine maison elle ferais pas poser de cheminer!! Si elle nous l'avais dit on se serait debrouiller mais en attendant faut tout refaire mais qui paye dans ces moment la? De plus il y a un probleme avec chaque artisants....Un porte fenêtre qui s'ouvre mais se referme pas des porte poser qu'on a pas demander qui sont en plus valu...et j'en passe..que faire?? Merci de votre reponse...